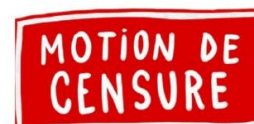


une motion de censure	ett misstroendevotum
déposer une motion de censure	lägga in ett misstroendevotum
faire passer une loi	få, rösta igenom en lag
une proposition de loi	ett lagförslag
manifester	demonstrera
protester	protestera

1. vad händer i Frankrike just nu?
2. fransmännen är inte nöjda
3. varför ?
4. man demonstrerar mot en ny reform
5. man protesterar mot en pensionsreform
6. Macron och regeringen vill ha pensionen vid 64 år
7. i Paris har det varit mycket våldsamerhet
8. i många städer i Frankrike har det varit våldsamma demonstrationer
9. många människor strejkar
10. folk som plockar upp soptunnor kallas "sophämtare"
11. sophämtarna är i strejk sedan nästan 2 veckor
12. i Paris är det skitigt, gatorna är fulla av soptunnor
13. det är så många protester att regeringen har beslutat att använda 49.3
14. vad är 49.3 ?
15. det är en artikel (en paragraf) i den franska konstitutionen
16. det är bara Premiärministern som kan använda denna artikel
17. artikeln säger att regeringen kan få igenom en lag utan att ledamöterna röstar
18. regeringen vill absolut göra denna pensionsreform
19. men oppositionen kan bestämma att göra ett misstroendevotum
20. vad är det ?
21. det är en slags protest mot en ny lag
22. förra fredagen lades 2 misstroendevotum in
23. om en majoritet av ledamöterna röstar för detta misstroendevotum kan lagen inte appliceras
24. man måste glömma detta lagförslag
25. och regeringen är tvingad att avgå
26. förra fredagen beslöt alltså Premiärministern Élisabeth Borne att använda 49.3
27. på måndag skall man rösta för eller mot detta misstroendevotum
28. normalt sett kommer reformen att gå igenom
29. även om Macron inte har majoritet i parlamentet
30. det är en stor politisk kris i Frankrike
31. och man riskerar att ha många våldsamma demonstrationer i Frankrike denna vecka
32. det kanske skulle vara bättre att göra en folkomröstning?
33. vi får se på måndag

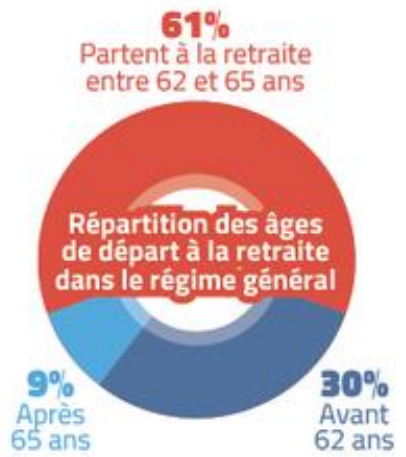
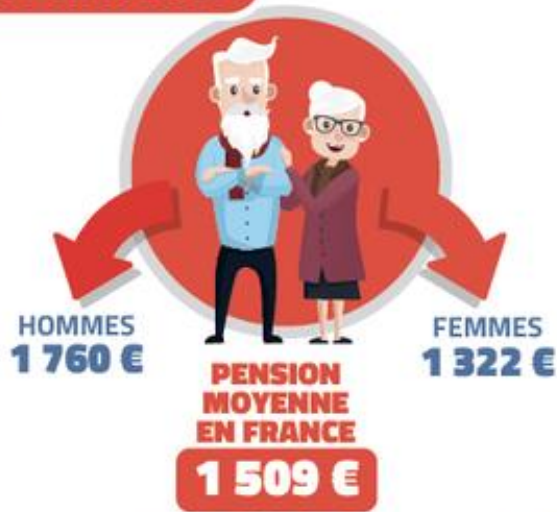


MARINE LE PEN ET LES DÉPUTÉS RN ONT DÉPOSÉ UNE MOTION DE CENSURE CONTRE LE GOUVERNEMENT !





**Chiffres des retraites en France**





# Réforme des retraites: les dates clés

**10 JANVIER 2023** Présentation détaillée de la réforme. Envoi du texte au Conseil d'État pour un cadrage optimal.

**19 JANVIER 2023** Les organisations syndicales, CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, Unsa, Solidaires, et FSU appellent à manifester contre la réforme.

**23 JANVIER 2023** Présentation de la réforme en Conseil des ministres.

**FIN JANVIER 2023** Intégration de la réforme dans un projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité sociale (PLFRSS), ce qui permettra au gouvernement d'avoir recours au 49-3 si nécessaire.

**1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023** Examen du texte par l'Assemblée nationale et le Sénat pour une adoption en mars 2023.

**1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023** Entrée en vigueur de la réforme, qui s'appliquera d'abord pour ceux nés entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 1961.

Sources: gouvernement, médias.

VISACTU

L'âge légal du départ sera relevé de 3 mois par an pour passer de 62 à 64 ans.

## Réforme des retraites: les principaux points

Revalorisation du minimum de pension à près de 1200€ net.

### PÉNIBILITÉ

- Le suivi médical sera renforcé pour les travailleurs concernés.
- Départ anticipé à 62 ans possible.
- Création d'un fonds d'investissement d'1 milliard d'€ pour la prévention de l'usure professionnelle

Création d'un index public sur la proportion de seniors dans les entreprises.

Fin de la «plupart des régimes spéciaux» (les nouveaux embauchés seront affiliés au régime général).

Carrières longues: départ en retraite possible dès 58 ans (pour ceux qui ont commencé avant 16 ans).



Conférence de presse Paris, le 10 janvier 2023

Forum des RETRAITES

VISACTU

**BFM TV. 17:19 DIRECT ÉDITION SPÉCIALE**

PLACE DE LA CONCORDE (PARIS)  
IMAGES EN DIRECT

**RETRAITES LE JOUR J 49.3 : LA FOULE GROSSIT PLACE DE LA CONCORDE**

**ALERTE INFO** - Après la décision du gouvernement d'utiliser le 49.3, une manifestation est en cours place de la Concorde, à Paris.

18.50  
CALVI 3D  
YVES CALVI

**BFM TV. 18.43 LE DIRECT**

**V.S.D. DES MANIFS IMPROVISÉES PARTOUT EN FRANCE**

Vladimir Poutine est en Crimée pour le neuvième anniversaire de l'annexion de la péninsule ukrainienne.

**BFMTVSD**



# L'article 49 de la Constitution



**Le Gouvernement est responsable devant le Parlement** (Art. 20 de la Constitution).

La responsabilité du gouvernement est engagée devant l'Assemblée nationale, via 3 procédures distinctes (Art. 49 de la Constitution).

## 49-1

L'engagement de responsabilité



Responsabilité du gouvernement engagée par le 1<sup>er</sup> ministre sur son **programme** ou une **déclaration de politique générale**.

## 49-2

La motion de censure



À l'initiative des députés, le texte doit être signé par 1/10 des députés.

## 49-3

L'engagement de responsabilité sur un texte\*



En l'absence de motion de censure déposée dans les 24h ou si la motion est rejetée, le projet de loi est adopté.



Si l'Assemblée nationale n'accorde pas sa confiance au gouvernement ou vote la motion de censure à la majorité absolue: **le gouvernement est renversé.**

\*sur une proposition de loi ou un projet de loi. Source: Assemblée nationale.

TF1 INFO

**29/61**

DÉPUTÉS

MOTION DE CENSURE **R**

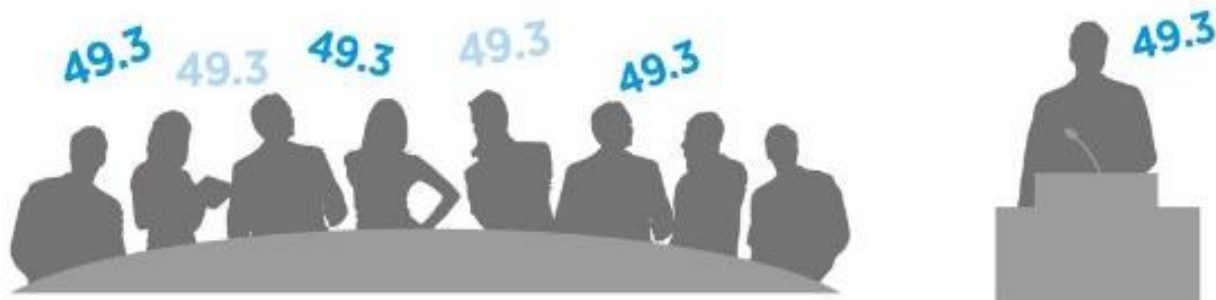
**Quel risque pour le gouvernement ?**

LE **49.3** ?

C'EST QUOI ?



# Article 49.3 : la procédure



- 1 En Conseil des ministres,** délibération sur l'utilisation du 49.3
- 2 A l'Assemblée nationale,** en séance, le Premier ministre engage la responsabilité du gouvernement

- 3 Dépôt éventuel d'une motion de censure** (sous 24 h, signée par au moins 58 députés)



- 4 La motion est discutée** à l'Assemblée nationale 48 h après, vote dans la foulée

OUI

NON

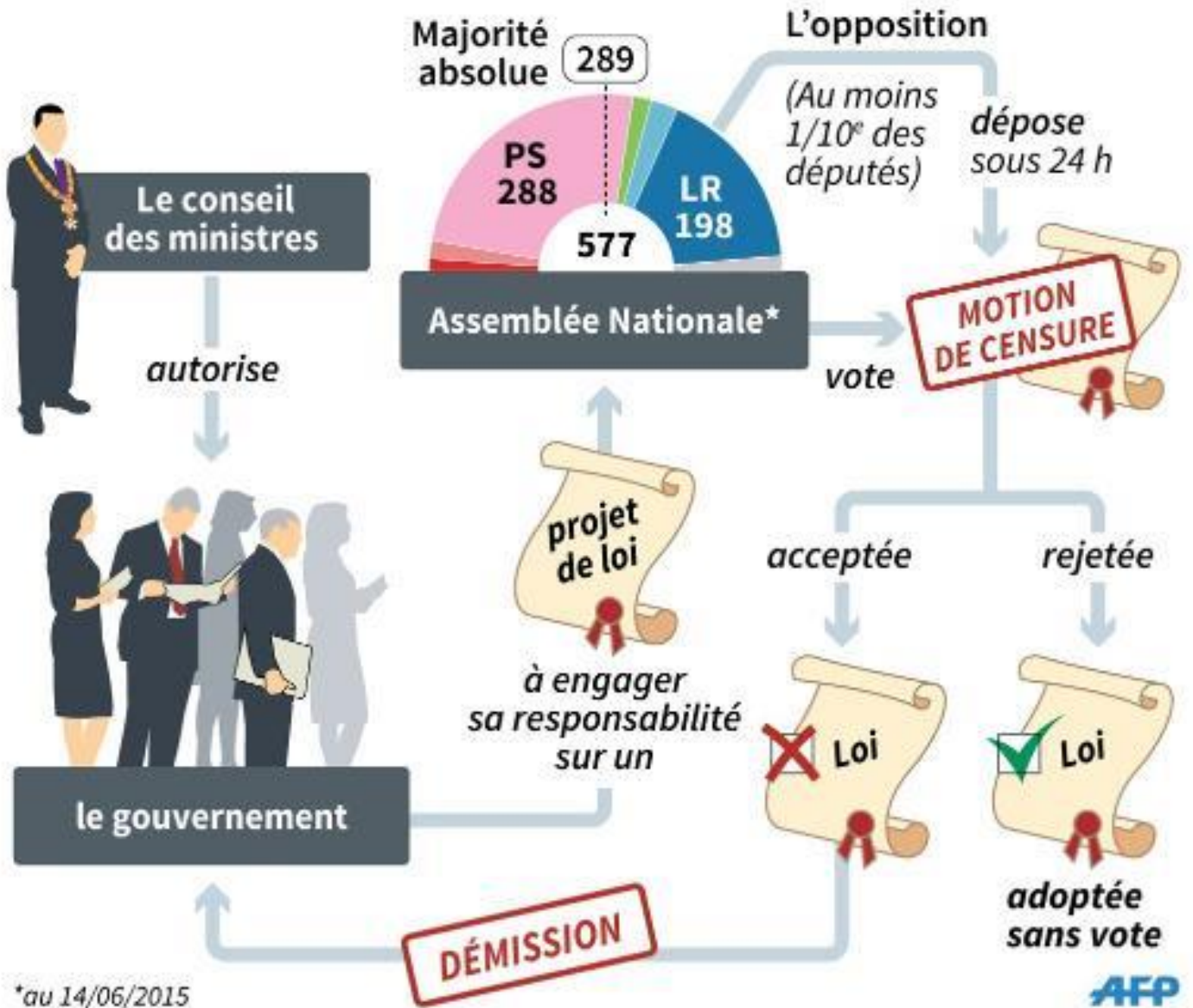
**MOTION VOTÉE :** le texte est rejeté, le gouvernement doit démissionner

**ÉCHEC DE LA MOTION :** la loi est adoptée sans vote

LP/INFOGRAPHIE.



# L'article 49-3 de la Constitution





# Réforme des retraites : les principaux changements attendus

## Système universel

**Avant :** 42 RÉGIMES  
Pensions calculées sur les 25 meilleures années ou les 6 derniers mois de salaire pour les fonctionnaires.



**Après :** 1 SEUL SYSTÈME PAR POINTS  
1€ cotisé = même nombre de points pour tout le monde

## Pensions de réversion, accordées aux veuves et veufs

**Avant :** 13 RÈGLES DIFFÉRENTES  
Pension touchée dès 55 ans dans certains régimes



**Après :** 70 % DE LA RETRAITE DU COUPLE AU SURVIVANT  
À partir de 62 ans

## Majoration par enfant

**Avant :**

+ 10 %  
Pour 3 enfants  
Accordée aux 2 parents

**Après :**

5 %  
Par enfant dès le premier - partagée ou, à défaut, accordée à la mère

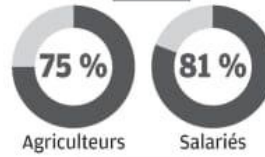
## Âge légal de départ

**Avant :** 62 ans  
avec 41,5 annuités cotisées - qui seront relevées à 43 ans en 2035

**Après :** 62 ans mais avec un « âge pivot » (probablement 64 ans) en dessous duquel les pensions seront minorées (-5 % par année de décalage).

## Minimum

**Avant :**



**Après :**



Source : rapport Delevoye

# RÉFORME DES RETRAITES : 72% DES FRANÇAIS JUGENT LE TEXTE INJUSTE, 2 SUR 3 SOUTIENNENT LES GRÉVISTES

IL FAUT FAIRE  
PREUVE DE PLUS  
DE PÉDAGOGIE,  
C'EST TOUT !



JE NE SUIS PAS  
SÛR QU'ON Y  
GAGNE.



PLUS LES GENS  
COMPRENENT  
LA RÉFORME,  
PLUS ILS SONT  
CONTRE !

Allan  
BARTÉ



# A quelle âge pourrait-on partir à la retraite à taux plein ?

Selon le projet de réforme, pour un salarié ayant tous ses trimestres de cotisation

Année de départ	Age pour une retraite à taux plein
En 2022	62 ans et 4 mois
En 2023	62 ans et 8 mois
En 2024	63 ans
En 2025	63 ans et 4 mois
En 2026	63 ans et 8 mois
En 2027	64 ans

Un malus s'appliquerait pour tout départ avant cet âge...

... et un bonus au-delà

L'INFOGRAPHIE



**LIBERTÉS  
INDÉPENDANTS  
OUTRE-MER &  
TERRITOIRES**



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« L'ensemble des parlementaires du groupe LIOT **dénonce l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution** sur le projet de réforme des retraites. Ce recours démontre la surdité du Gouvernement, incapable de construire des compromis.

En conséquence, nous demandons le retrait immédiat de la **réforme des retraites et la démission du Gouvernement**.

Sans réponse rapide du Président de la République, des députés du groupe déposeront dans les prochaines heures **une motion de censure transpartisane**. »



1. qu'est-ce qui se passe en France actuellement ?
2. les Français ne sont pas contents
3. pourquoi ?
4. on manifeste contre une nouvelle réforme
5. on proteste contre une réforme des retraites
6. Macron et le gouvernement veulent la retraite à 64 ans
7. à Paris il y a eu beaucoup de violences
8. dans beaucoup de villes en France il y a eu des manifestations violentes
9. beaucoup de gens font la grève
10. les gens qui ramassent les poubelles s'appellent « éboueurs »
11. les éboueurs sont en grève depuis presque deux semaines
12. à Paris c'est sale, les rues sont pleines de poubelles
13. il y a tellement de protestations que le gouvernement a décidé d'utiliser le 49.3
14. qu'est-ce que c'est le 49.3 ?
15. c'est un article dans la constitution française
16. il y a seulement le Premier ministre qui peut utiliser cet article
17. l'article dit que le gouvernement peut faire passer une loi sans que les députés votent
18. le gouvernement veut absolument faire cette réforme des retraites
19. mais l'opposition peut décider de faire une motion de censure
20. qu'est-ce que c'est ?
21. c'est une sorte de protestation contre une nouvelle loi
22. vendredi dernier deux motions de censure ont été déposées
23. si une majorité des députés votent pour cette motion de censure la loi ne peut pas être appliquée
24. on doit oublier cette proposition de loi
25. et le gouvernement est obligé de démissionner
26. vendredi dernier la Première ministre Élisabeth Borne a donc décidé d'utiliser le 49.3
27. lundi on va voter pour ou contre la motion de censure
28. normalement la réforme va passer
29. même si Macron n'a pas la majorité dans le Parlement
30. c'est une grande crise politique en France
31. et on risque d'avoir beaucoup de manifestations violentes en France cette semaine
32. ce serait peut-être mieux de faire un référendum ?
33. on verra ce lundi



**RETRAITES**

L'âge légal du départ sera relevé de 3 mois par an pour passer de 62 à 64 ans.

**Réforme des retraites: les principaux points**

- Revalorisation du minimum de pension à près de 1200€ net.

**PÉNIBILITÉ**

- Le suivi médical sera renforcé pour les travailleurs concernés.
- Départ anticipé à 62 ans possible.
- Création d'un fonds d'investissement d'1 milliard d'€ pour la prévention de l'usure professionnelle.

Création d'un index public sur la proportion de seniors dans les entreprises.

Fin de la « plupart des régimes spéciaux » (les nouveaux embauchés seront affiliés au régime général).

Carrières longues: départ en retraite possible dès 58 ans (pour ceux qui ont commencé avant 16 ans).

Conférence de presse Paris, le 10 janvier 2023

